

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
05 AVRIL 2018

DATE d’AFFICHAGE
16 AVRIL 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 31
Votants : 35

L’an deux mille dix-huit,

le 10 avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la salle de la Michochène à Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel CRIAUD, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY.

Etaient Absents Excusés : Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Bruno LE BORGNE, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Maryvonne TATARD.

Mme Emmanuelle GONCALVES donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN

M. Jean-Pierre PRUNAUT donne pouvoir à Mme Christine SAVARY

Mme Maryvonne TATARD donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Marie LABESSE a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°48-2018 – PASSATION D’UN MARCHÉ EN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA REALISATION DE
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS ET D’ATTESTATIONS SUR LE PARC IMMOBILIER**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, indique qu’une consultation a été lancée pour le renouvellement du marché relatif à la réalisation de diagnostics immobiliers et d’attestations sur le parc immobilier.

Ce marché est réalisé en groupement de commandes intégré partiel dont les membres sont : la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, qui en est le coordonnateur, et les communes de Marzan, Muzillac et Nivillac.

Ce nouveau marché est un marché en accord cadre, donnant lieu à bons de commandes, passé en procédure adaptée ouverte. Il repose sur des prix unitaires. Il est conclu pour une durée d’un an à compter du 1^{er} mai 2018, reconductible 3 fois une année, soit une durée maximale de 4 ans. En raison de sa nature, ce marché n’a pas fait l’objet d’un allotissement.

Les prestations à réaliser sont les suivantes :

- Diagnostic de Performance Energétique (DPE),
- Dossier Technique Amiante Initial et Avant travaux et/ou démolition (DTA),
- Certificat de mesurage Loi Carrez,
- Vérification des installations électriques et des installations gaz,
- Constat des Risques d’Exposition au Plomb (CREP),
- Vérification de la présence de radon, de mères, d’insectes xylophages (état parasite), de la qualité de l’air intérieur dans les établissements recevant du public.

L’analyse des offres a été réalisée avec les critères suivants :

- Prix des prestations : 60%

- Valeur technique (analysée au regard du mémoire justificatif et de la liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années) : 40%

11 entreprises ont retiré le dossier de consultation et 3 ont remis une offre.

La Commission, réunie le 29 mars 2018, après analyse des offres reçues, propose de retenir l'offre de la société QUALICONSULT IMMOBILIER, classée première, pour un montant estimatif sur la durée totale du marché (4 ans) de 12 174,80 € HT.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec la société QUALICONSULT IMMOBILIER et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 13/04/18

Pour le Président empêché,

Le 1^{er} Vice-Président,

Michel CRIAUD

